

Fiche de bonnes pratiques de l'instruction de la nature de l'opération dans le SIAP

Dans le SIAP, les premières étapes du processus d'instruction d'une demande d'agrément impliquent de choisir la nature de l'opération en fonction de l'offre proposée et du public visé par le projet de l'organisme social. Cependant, ces étapes initiales peuvent parfois poser des difficultés, car les distinctions entre les catégories de nature d'opération sont parfois subtiles. Une erreur de saisie à ce stade est particulièrement problématique pour le suivi par les services de l'État, et dans la plupart des cas, une erreur de saisie nécessite de supprimer l'opération et de recommencer le processus d'instruction du dossier. Pour réduire le risque d'erreur, les tableaux ci-dessous répertorient les différents produits et types d'opérations, ainsi que les champs associés dans le SIAP. Ils couvrent à la fois la première étape, qui consiste à renseigner les informations générales de l'opération, et la seconde étape, qui consiste à sélectionner la bonne « Nature du logement » dans la liste correspondante dans la section « Données de programmation ».

Produits du LLS à destination des publics spécifiques	Étape 1 : instruction des informations générales (non modifiable après programmation)					Étape 2 : sélection de la nature du logement dans la section données de programmation (modifiable après programmation)	
	Offre	Public visé	Nature de l'opération	Aides possibles			
Logements Ordinaires (sans aucun logement assigné au titre de l'article 20 de la loi ASV ni au titre de l'article 109 de la loi ELAN)	Logement	Ménages (y compris part minoritaire de jeunes, part minoritaire de personnes âgées et mixtes et logement ordinaire)	LLS familial - Logement ordinaire	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Logements Ordinaires avec moins de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV			LLS familial - Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Logements Ordinaires avec moins de 50 % des logements assignés au titre de l'article 109 de la loi ELAN			LLS familial - Dérogation cinquième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Logements Ordinaires avec moins de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV et au titre de l'article 109 de la loi ELAN			LLS familial - Mixte	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Résidence Sociale généraliste (y compris ex Foyer de Travailleurs Migrants)			Résidence Sociale généraliste	PLAI	PLUS	-	Résidence sociale
Pension de Famille			Pension de Famille	PLAI	-	-	Pensions de famille (Maisons relais)
Résidence Accueil			Résidence Accueil (RS pour handicapés psychiques)	PLAI	-	-	Résidence d'accueil
Résidence Autonomie		Personnes âgées (100% personnes âgées ou majoritaires)	Résidences autonomie (ESMS)	-	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie			MARPA	-	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Petites Unités de Vie			PUV	-	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes			EHPAD	-	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Logements Ordinaires avec plus de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV à destination de personnes âgées			Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 (LLS)	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Foyer Habitat Inclusif à destination de personnes âgées			Logement-foyer inclusif PA/PH (non ESMS)	PLAI	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Logements Ordinaires avec plus de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV à destination de personnes âgées et/ou handicapées		Mixte Personnes âgées/personnes Handicapées (LLS)	Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 (LLS)	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Foyer Habitat Inclusif à destination de personnes âgées et/ou handicapées			Logement-foyer inclusif PA/PH (non ESMS)	PLAI	PLUS	PLS	Autres logements foyers

Produits du LLS à destination des publics spécifiques	Étape 1 : instruction des informations générales (non modifiable après programmation)						Étape 2 : sélection de la nature du logement dans la section données de programmation (modifiable après programmation)
	Offre	Public visé	Nature de l'opération	Aides possibles			
Logements Ordinaires avec plus de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV à destination de personnes handicapées	Logement	Personnes handicapées	Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH (LLS)	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Foyer d'hébergement à destination de personnes handicapées			Logement - Foyer d'hébergement	-	-	PLS	Autres logements foyers
Foyer de vie à destination de personnes handicapées			Logement - Foyer de vie	-	-	PLS	Autres logements foyers
Foyer d'Accueil Médicalisé à desintation de personnes handicapées			Logement - Foyer d'accueil Médicalisé	-	-	PLS	Autres logements foyers
Foyer occupationnel à destination de personnes handicapées			Logement - Foyer occupationnel	-	-	PLS	Autres logements foyers
Foyer Habitat Inclusif à destination de personnes handicapées			Logement-foyer inclusif PA/PH (non ESMS)	PLAI	PLUS	PLS	Autres logements foyers
Logements Ordinaires avec plus de 50 % des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV et au titre de l'article 109 de la loi ELAN		Mixte Personnes âgées/jeunes	Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 (LLS)+Dérogation cinquième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH (LLS)	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Foyer de Jeunes Travailleurs		Jeunes (100% Public jeune ou majoritaire)	Foyer Jeunes Travailleurs (ESMS)	PLAI	PLUS	-	Résidence sociale
Résidence Universitaire / Etudiante			Résidence Universitaire (L.631-12 CCH)	PLAI avec AAP	PLUS	PLS	Résidence universitaire
Logements Ordinaires avec plus de 50 % des logements assignés au titre de l'article 109 de la loi ELAN			Dérogation cinquième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH (LLS)	PLAI	PLUS	PLS	Logements ordinaires
Rsidence Sociale Jeunes Actifs			Résidence Sociale Jeunes Actifs	PLAI	PLUS	-	Résidence sociale
Résidence Hotelière à Vocation Sociale - résidence mobilité : accueillir des "publics rencontrant des difficultés particulières pour se loger identifiés dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et dans le programme local de l'habitat (PLH)	Hébergement	RHVS	RHVS mobilité	RHVS	-	-	RHVS
Résidence Hotelière à Vocation Sociale - résidence d'intérêt général : accueillir des "publics accueillis à titre inconditionnel ou au titre de l'asile			RHVS d'intérêt général	RHVS	-	-	RHVS
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile		PSH	CADA (ESMS)	PSH	-	-	Hébergement
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale			CHRS (ESME)	PSH	-	-	Hébergement
Centre Provisoire d'Hébergement			CPH (ESMS)	PSH	-	-	Hébergement
Lits Halte Soins Santé (LHSS)			Lits Halte Soins Santé (ESMS)	PSH	-	-	Hébergement
Lits d'Accueil Médicalisé (LAM)			Lits d'Accueil Médicalisé (ESMS)	PSH	-	-	Hébergement
Prêt Social Location Accession	Accession	Accession sociale	PSLA	PSLA	-	-	Logements ordinaires

Produits du LLS à destination des publics spécifiques	Étape 1 : instruction des informations générales (non modifiable après programmation)						Étape 2 : sélection de la nature du logement dans la section données de programmation (modifiable après programmation)
	Offre	Public visé	Nature de l'opération	Aides possibles			
Opérations de réhabilitation de logements sociaux ordinaires par "Rénovation énergétique de logements locatifs sociaux"	Autres aides	Tous Ménages Réhabilitation du Parc existant	Rénovation énergétique LLS	Rénovation énergétique et à la décarbonation	-	-	Logements ordinaires ou Résidence universitaire
Opérations de réhabilitation de logements sociaux ordinaires par "Changement de vecteur"			Rénovation énergétique LLS	Changement de vecteurs	-	-	Logements ordinaires ou Résidence universitaire
Opérations de réhabilitation de logements sociaux en foyer par "Rénovation énergétique de logements locatifs sociaux"			Rénovation énergétique logements-foyers	Rénovation énergétique et à la décarbonation	-	-	Résidence sociale ou Résidence d'accueil ou Pensions de famille (Maisons relais) ou Autres logements foyers
Opérations de réhabilitation de logements sociaux en foyer par "Changement de vecteur"			Rénovation énergétique logements-foyers	Changement de vecteurs	-	-	Résidence sociale ou Résidence d'accueil ou Pensions de famille (Maisons relais) ou Autres logements foyers
PALULOS communale : Opérations de transformation ou d'aménagement en logements de locaux ou d'immeubles communaux non affectés à cet usage			PALULOS - Communale	PALULOS	-	-	Logements ordinaires ou Résidence universitaire ou Résidence sociale ou Résidence d'accueil ou Pensions de famille (Maisons relais) ou Autres logements foyers
PALULOS communale avec des logements assignés au titre de l'article 20 de la loi ASV			PALULOS+Dérogation troisième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH (LLS)	PALULOS	-	-	Logements ordinaires ou Résidence universitaire ou Résidence sociale ou Résidence d'accueil ou Pensions de famille (Maisons relais) ou Autres logements foyers
PALULOS communale avec des logements assignés au titre de l'article 109 de la loi ELAN			PALULOS+Dérogation cinquième alinéa du III de l'article L. 441-2 CCH (LLS)	PALULOS	-	-	Logements ordinaires ou Résidence universitaire ou Résidence sociale ou Résidence d'accueil ou Pensions de famille (Maisons relais) ou Autres logements foyers
Action d'accompagnement en Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale		Tous Ménages Accompagnement	MOUS (8 MOUS)	MOUS	-	-	/
Réhabilitation d'Aires permanente d'accueil de gens du voyages		GDV	Aires permanente d'accueil réhabilitation	GDV	-	-	/
Création d'Aires permanente d'accueil de gens du voyages			Aires permanente d'accueil création	GDV	-	-	/
Création d'Aires de grand passage de gens du voyages			Aires de grand passage GDV (création)	GDV	-	-	/
Démolition de logements locatifs sociaux		Tous Ménages Démolition du Parc	Démolition	Démolition	-	-	/
Subvention de financement d'Etudes financés par le FNAP		Etudes	Etudes	Etudes	-	-	/